

# GOOGLE GENTIMENT AU TRIBUNAL DE COMMERCE

LE 8 JUILLET 2011 CLAIRE BERTHELEMY

**Un petit français gesticule contre Google, porte plainte devant le Tribunal de commerce mais ne veut trop en parler. Et espère obtenir beaucoup, beaucoup d'argent.**

Le 28 juin dernier, **le site Ejustice**, hébergeant un moteur de recherche spécialisé, **déposait plainte contre Google devant le Tribunal de commerce de Paris** pour vente liée et concurrence déloyale. Mais au fil des jours, le combat de David contre Goliath annoncé semble se transformer en réalité en une aimable et bien discrète récrimination.

L'avocate de Ejustice, **Karin Amélie Jouvensal**, du cabinet Bredin Prat (très pointu en arbitrage privé, c'est-à-dire en contentieux réglés loin des tribunaux), a vivement conseillé à ses clients de parler le moins possible. Peut-être pour préserver toutes ses chances de négocier avec le géant du net, après cette petite démonstration de force.

Sur le fond, le dossier démontrerait qu'Ejustice a subi de la part du géant américain des manœuvres allant à l'encontre d'une cohabitation régulière sur le marché des moteurs de recherches. Sans complexe, les représentants en déduisent que Google pourrait leur verser 300 millions d'euros de dommages et intérêts.

## “Non-transparence vis-à-vis des internautes”

À son lancement en 2006, EJustice proposait des publicités avec le moteur de recherche V Search intégré à son site et développé par 1PlusV, en association avec Yahoo Marketing Search, **Miva** et **Oxado**. À l'époque, les conditions commerciales de Google obligeaient à une exclusivité de leur régie publicitaire et liaient l'accès à cette publicité à la technologie Google CSE – Custom Search Engine. Le site se monétise alors avec Google AdSense for Search, avec pour contrainte le remplacement de leur moteur de recherche maison par celui de Google – légale selon l'Autorité de la concurrence.

Les deux fondateurs considèrent que cet événement est constitutif d'un délit de vente liée. Bien que la suprématie de Google n'a été **officialisée que le 14 décembre 2010**. Pour Bruno Guillard, l'un des fondateurs d'Ejustice :



***Dans Google, nous avons accès à des documents qu'Ejustice ne pouvait pas référencer. Ils s'autorisent à indexer dans leurs résultats de recherche des documents interdits de diffusion par les éditeurs. Ejustice est obligé de respecter la législation française.***



En conséquence, en mars 2007, le partenaire technique d'Ejustice, 1PlusV, décide de remettre V Search sur le site pour que leurs équipes testent leur outil et reproduisent le comportement de Google. La réponse de Google arrive en septembre de la même année. Le géant dé-référence le site, qui passe alors de 20.000 visites à moins de 1.000 par jour. Les échanges de mails entre 1PlusV et Google leur permettront par deux fois de revenir dans le moteur de recherche en novembre et décembre 2007.

Les deux fondateurs lassés abandonnent le site en novembre 2008 et interpellent la Commission Européenne pour demander **l'ouverture d'une enquête devant la Direction Générale de la Concurrence** [PDF] en novembre 2010.

Pour Bruno Guillard, en février 2011, l'Union Européenne a élargi son champs d'investigation sur Google :



***Ils ont ajouté la vente liée ou bundle, le référencement illégal de sites, la discrimination des moteurs de recherche verticaux sous prétexte de qualité et une non-transparence vis à vis des internautes.***



Mais la Commission Européenne ne leur permettra pas de toucher d'éventualités indemnités. D'où la plainte pour concurrence déloyale et vente liée récemment déposée. Quand au sérieux des quelques 300 millions d'euros réclamés, l'un des fondateurs essaie de les justifier :



***Nous avons environ quarante sites pour différents clients, qui, du jour au lendemain, ont perdu leur référencement. La plainte et les dommages et intérêts ne concernent pas seulement Ejustice. Elle vise à obtenir réparation pour la perte d'autres contrats.***



Contacté par OWNI, les portes-paroles de Google nous ont répondu par mail:



***Nous venons tout juste de recevoir la plainte. Nous ne pouvons donc pas commenter en détails dans l'immédiat. Nous nous efforçons toujours d'agir dans l'intérêt de nos utilisateurs. C'est un principe clé qui a toujours animé notre entreprise et nous sommes prêts à l'expliquer à nouveau.***



Même en cas d'attaque, la firme de Mountain View continue de manier sa devise: "Don't be evil". "Ne soyez pas malveillants".

—

Illustration Flickr  par **dullhunk**

Vous pouvez retrouver les articles du dossier :

Vous pouvez retrouver les articles du dossier :

**Google abuse en silence**

**La loi du chiffre selon Google**

Illustration de Une Marion Boucharlat

**ASSELIN**



le 8 juillet 2011 - 16:25 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Par rapport au référencement illégal:*

*Il existe pourtant des dispositifs techniques pour empêcher, au niveau de la visite ou même du serveur (c'est à dire hors de portée du robot ou du simple visiteur), les moteurs de recherches de référencer une page ou un document (htaccess, robot.txt, metas, sécurisation d'une zone par mot de passe, liens cryptés, ...). Comment se fait il que Google (c'est à dire tout le monde) ait eu ne serait ce qu'une seule fois accès à ces*

documents confidentiels? C'est un problème lié à Google ou à la sécurisation du site?

VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

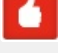

### REGUEN

le 8 juillet 2011 - 18:40 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



asselin > Je me posais la même question. Je pense qu'ils portent sur Google le ratage de leurs équipes techniques. Tout simplement.

Ce qui n'enlève rien au comportement choquant de Google...

VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

### ASSELIN

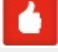

le 8 juillet 2011 - 19:35 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@reguen non, mais l'honnêteté intellectuelle oblige à se rappeler que ces choses là n'arrivent pas souvent par hasard. L'idée de la défense est probablement de suggérer que les algorithmes de Google "cracks" les serveurs, installant chez le tout venant l'idée, afin d'obliger son adversaire à privilégier la négociation plutôt que de subir un sinistre d'image. Proprement, si c'est le cas bien sûr, on appelle ça de la diffamation.

La seconde idée de la défense est probablement, en présentant des pertes virtuellement aussi astronomiques, de soutenir ou regonfler la valeur du site (qui en a forcément perdu) afin de le revendre à un prix raisonnable tandis qu'actuellement, avec 1000 visiteurs/jours et une radiation potentielle de Google, il ne vaut plus rien.

Enfin, toujours dans l'hypothèse d'une instrumentalisation de la procédure, ils cherchent peut être à appâter, pour les ranger derrière eux, et conserver ses recettes, ceux qui ont probablement subi un préjudice dans l'histoire (annonceurs, justiciables dont les documents ont été divulgués,...). Eux pourraient vouloir se retourner contre ejustice (un petit bout d'une fraction de dommages aussi important, ou une procédure contre une entreprise à la liquidation prévisible, choisissez ...), ce qu'il faut, j'imagine dans le cas d'ejustice, éviter à tout prix.

VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0

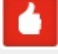

LUI RÉPONDRE

### REGUEN

le 8 juillet 2011 - 20:32 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



asselin > Rien à ajouter, tout est dit. :)

VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0



LUI RÉPONDRE

### ALDAYR

le 9 juillet 2011 - 0:50 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



bah oui Google est devenu un méchant

VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

### DAVID

le 9 juillet 2011 - 14:15 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



J'apporte trois remarques :

1) "Dans Google, nous avons accès à des documents qu'Ejustice ne pouvait pas référencer. Ils s'autorisent à indexer dans leurs résultats de recherche des documents interdits de diffusion par les éditeurs."

.htaccess et robots.txt ce n'est pas fait pour les chiens.

2) Je connais bien le milieu juridique et j'ai testé ejustice qui ne m'a pas semblé avoir un

grand intérêt. Ce projet est peut être simplement mort de sa belle mort et encore il a même vécu trop longtemps surgonflé par une démarche publicitaire qui en faisait la promotion.

3) "Nous avons environ quarante sites pour différents clients, qui, du jour au lendemain, ont perdu leur référencement. La plainte et les dommages et intérêts ne concernent pas seulement Ejustice. Elle vise à obtenir réparation pour la perte d'autres contrats."

Quel rapport entre le dé-référencement d'ejustice et les conséquences sur des "sites clients" ? Normalement aucun. Ejustice devrait donner plus d'explication sur ce point là car pour l'instant ce n'est pas compréhensible.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE